CNP assurances

Assurons un monde plus ouvert

Obligation verte

Rapport annuel 2021

L'obligation verte en bref

Chiffres clés de l'émission

750 M€

Montant levé lors de l'émission verte inaugurale de CNP Assurances en novembre 2019

140

investisseurs dont 70 % comportant une dimension verte ou responsable

Tier 2

sous Solvabilité 2. Obligation subordonnée qualifiant en capital réglementaire

A3 / A-

Notation des agences Moodys et Standard & Poor's

Chiffres clés d'impact 2021

9

projets verts financés dans 4 catégories (bureaux, logements, résidences services, forêts), principalement en France

750 M€

ont été alloués, dont 50 % de refinancement de projets et 50 % de financement de nouveaux projets

-3,37 GWh

de consommation d'énergie finale annuelle évitée pour les immeubles rénovés, soit 668 teqCO_2 d'émissions évitées par année [1]

-13 134 teqCO_2

de stockage brut de CO_2 en 2021 via les deux massifs forestiers financés[1]

100 %

des projets financés ont obtenu ou sont en cours d'obtention d'un certificat ou d'un label[2]

[1] impacts calculés sur 100% des investissements réalisés par CNP Assurances et non exclusivement sur la quote-part financée par l'obligation verte
[2] Certifications environnementales pour les projets immobiliers et/ou certification attestant de la gestion durable des domaines forestiers

Sommaire

1. PROFIL DE CNP ASSURANCES ET DÉMARCHE RSE **04**
A. Présentation de CNP Assurances 04
B. Démarche de responsabilité sociétale et environnementale de CNP Assurances 06

2. FONCTIONNEMENT DE L'OBLIGATION VERTE **09**
A. Présentation du dispositif mis en place 09
B. Présentation des catégories de projets et de leurs critères d'éligibilité 09

3. REPORTING D'ALLOCATION **12**
A. Allocation en projets verts 13
B. Gestion des fonds non encore alloués 15

4. REPORTING D'IMPACT **16**
A. Restructurations et réhabilitation d'immeubles 16
B. Forêts 16

5. FOCUS SUR L'IMMEUBLE RICHELIEU A PARIS 2E **17**

Annexe : Rapport de l'organisme tiers indépendant – Mazars 20

1. Profil de CNP Assurances et démarche RSE

A. Présentation de CNP Assurances

Assureur, coassureur, réassureur et investisseur de long terme, CNP Assurances met son expertise unique de la protection et de l'épargne au service de ses partenaires en France, en Europe et en Amérique latine pour construire avec eux des solutions qui protègent tous les parcours de vie.

Les besoins sont très variés : préparer sa retraite ou garantir son niveau de vie en cas d'accident, transmettre son patrimoine ou faire face à une perte d'autonomie, ou encore accéder à une meilleure prise en charge de ses frais de santé.

CNP Assurances évalue les risques, les mutualise et propose des solutions complètes et innovantes pour permettre à chacun d'avancer sereinement dans la vie.

Le modèle d'affaires de CNP Assurances est basé sur des partenariats de long terme avec des acteurs bancaires majeurs et de l'économie sociale. Une alliance d'expertise en assurance et de proximité avec le client qui a prouvé son efficacité.

La raison d'être de CNP Assurances porte notre valeur cardinale, l'ouverture aux autres et au monde :

« Assureurs et investisseurs responsables animés par la vocation citoyenne de notre groupe, nous agissons avec nos partenaires pour une société inclusive et durable en apportant au plus grand nombre des solutions qui protègent et facilitent tous les parcours de vie. »

Elle est le moteur de nos actions et nous engage vis-à-vis de nos parties prenantes à travers 18 objectifs concrets :

 # Pour nos collaborateurs

- Promouvoir l'égalité des chances
- Enrichir les compétences de nos collaborateurs
- Développer l'engagement de nos collaborateurs dans des conditions favorables au bien-être individuel et collectif

 # Pour nos clients

- Accompagner le client à tous les moments
- Rendre l'assurance claire et facile
- Assurer le plus grand nombre de personnes quelle que soit leur situation

 # Pour nos partenaires

- Renforcer les synergies avec nos partenaires pour augmenter l'assurabilité et la protection
- Accompagner l'évolution des besoins de protection
- Construire avec nos partenaires un écosystème complet de solutions innovantes pour leurs clients

Pour nos actionnaires

- Générer une performance économique régulière et durable
- Améliorer nos performances extra-financières
- Renforcer nos actions en faveur d'une économie durable en tant qu'acteur majeur de l'investissement responsable

Pour la société

- Favoriser une croissance inclusive à travers notre politique d'achats
- Accompagner et soutenir des projets à impact sociétal pour favoriser le mieux-vivre en société
- Promouvoir l'épargne responsable qui vise un impact positif sur la société ou l'environnement

Pour la planète

- Financer la transition énergétique et écologique
- Tenir compte des attentes environnementales des clients dans la gestion de leur épargne
- Réduire nos émissions de gaz à effet de serre

Répartition du chiffre d'affaires par partenaires distributeurs

au 31 décembre 2021

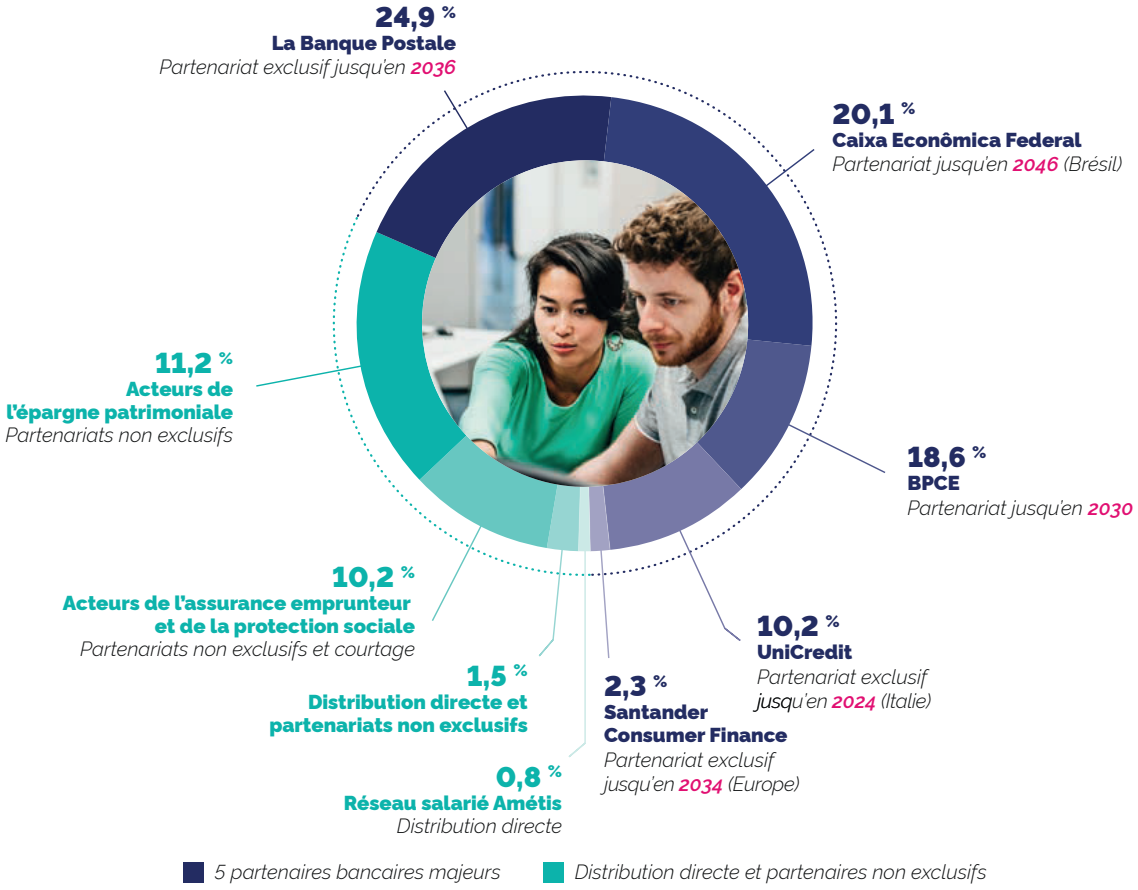

Fort de ses résultats solides, de son modèle d'affaires singulier multi-partenarial et international et de son rapprochement avec La Banque Postale, le Groupe ambitionne d'offrir de nouvelles solutions d'épargne et de protection de long terme aux clients de ses partenaires en restant engagé dans les défis humains et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

B. Démarche de responsabilité sociétale et environnementale de CNP Assurances

En adhérant au Pacte mondial des Nations unies dès 2003, CNP Assurances s'est engagé à respecter les valeurs fondamentales liées aux droits de l'homme et au droit du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

Chronologie des engagements :

Le Groupe contribue ainsi à l'atteinte des objectifs de développement durable des Nations unies dans le cadre de l'Agenda 2030, et plus particulièrement à six d'entre eux :

36 millions d'assurés en prévoyance/ protection dans le monde

57 % de femmes parmi les administrateurs et **36 %** au sein du Comex

95 % des collaborateurs employés en CDI et **98 %** couverts par une convention collective

89 % des investissements passés au crible des critères ESG

19,9 Md€ d'encours verts à fin 2021.

109 pays exclus des investissements pour des raisons d'opacité fiscale, de corruption ou de non-respect de la démocratie et des libertés

Conformément à l'Accord de Paris, CNP Assurances s'est fixée des objectifs ambitieux en faveur du climat. Deux des trois principaux objectifs climatiques que le Groupe s'était fixés en 2015 ont d'ores et déjà été dépassés :

Empreinte carbone du portefeuille actions et obligations d'entreprise *($kgeqCO_2$/k€ investi)*

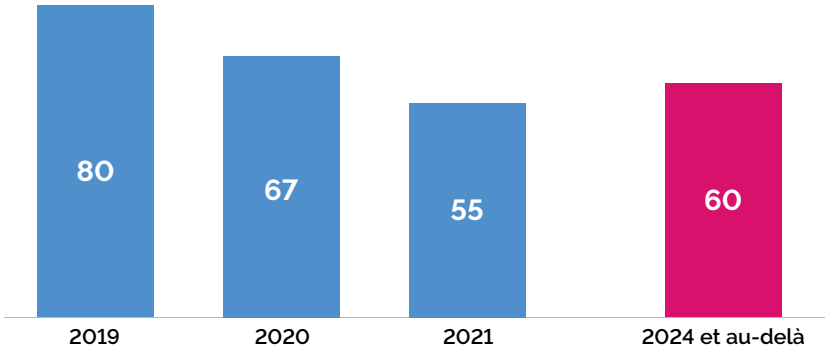

-31 % réalisé entre 2019 et 2021

Objectif de -25 % entre 2019 et 2024 dépassé avec 3 ans d'avance

Et des investissements importants en faveur de la transition énergétique :

Empreinte carbone du portefeuille immobilier *($kgeqCO_2/m^2$)*

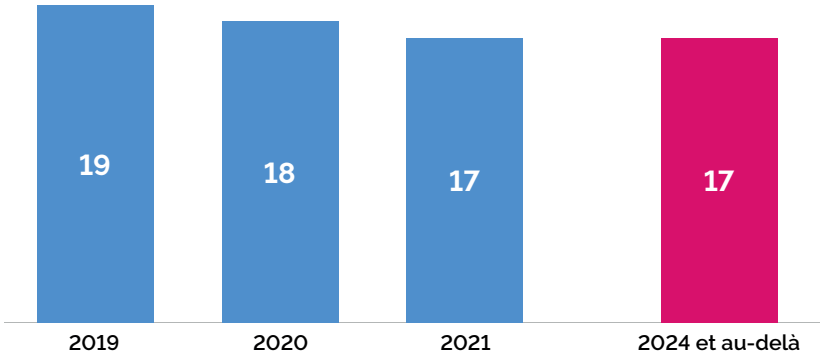

-10 % réalisé entre 2019 et 2021

Objectif de -10 % entre 2019 et 2024 atteint avec 3 ans d'avance

Encours d'investissements verts *(Md€)*

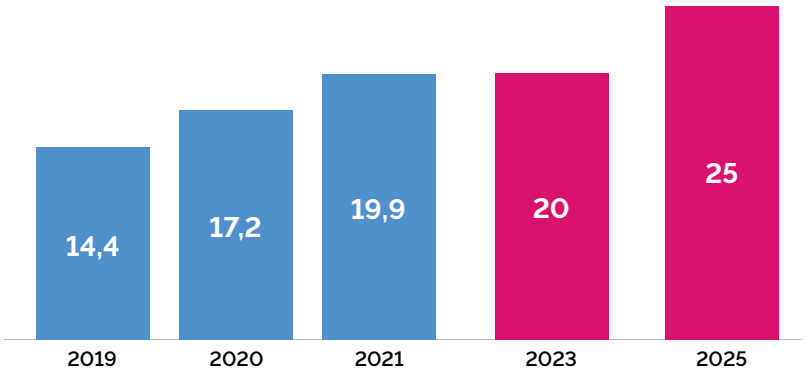

19,9 Md€ à fin 2021

Objectif de 20 Md€ à fin 2023 quasiment atteint avec 2 ans d'avance

Pour intensifier sa lutte contre le réchauffement climatique, CNP Assurances a pris les engagements suivants :

- S'engager sur la neutralité carbone de son portefeuille d'investissements d'ici 2050 en rejoignant la Net-Zero Asset Owner Alliance ;
- Réduire de 25 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille actions et obligations d'entreprises détenues en direct ;
- Réduire de 10 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) de son portefeuille immobilier détenu en direct ;
- Réduire de 17 % supplémentaires entre 2019 et 2024 l'intensité carbone (scopes 1 et 2) des producteurs d'électricité dont CNP Assurances est actionnaire ou créancier obligataire en direct ;
- Dialoguer avec 8 entreprises et 2 Asset Managers pour les inciter à adopter d'ici fin 2024 une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C ;
- Atteindre 25 Md€ d'encours d'investissements verts d'ici 2025 (forêts, green bonds, immeubles à haute performance énergétique, infrastructures vertes) ;
- Atteindre une exposition au charbon thermique de son portefeuille d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde ;
- Désinvestir des entreprises dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ;
- Ne plus investir en direct dans les entreprises du secteur du pétrole et du gaz dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux énergies fossiles non-conventionnelles (sables bitumineux, pétrole et gaz de schiste, pétrole et gaz issus de la zone Arctique) ;
- Mettre fin dès maintenant à tout nouvel investissement en direct dans une entreprise du secteur du pétrole et du gaz tant qu'elle développe de nouveaux projets d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel) ;
- Mener un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur du pétrole et du gaz pour leur demander d'adopter une stratégie alignée sur un scénario à 1,5°C et de mettre fin à tout nouveau projet d'exploration ou de production de pétrole ou de gaz fossile (conventionnel ou non conventionnel) ;
- Mise en place d'un comité risques climatiques chargé de suivre les actions mises en place pour intégrer les risques climatiques dans toutes les composantes de l'activité (investissement, assurance et fonctionnement interne).

Par ailleurs, CNP Assurances soutient et applique les recommandations de la Task-Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Télécharger le bilan RSE 2021 de CNP Assurances **en cliquant ici**

Télécharger le rapport 2021 sur l'investissement responsable de CNP Assurances **en cliquant ici**

Plus d'informations sur notre site :
https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/engagements-rse

2. Fonctionnement de l'obligation verte

A. Présentation du dispositif mis en place [1]

Pour sa première émission verte, CNP Assurances s'est appuyée sur les *Green Bonds Principles* (GBP), publiés en 2018 par *l'International Capital Market Association* (ICMA). Il s'agit des lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'obligations vertes, avec quatre principes clés :

Utilisation des fonds	**Gestion des fonds**
Sélection et évaluation des projets	**Reporting**

CNP Assurances a publié en 2019 un document cadre pour ses émissions vertes en application de ces principes.

Vigeo Eiris a indiqué dans une seconde opinion qu'elle considérait que le document cadre était conforme aux quatre principes clés des GBP. L'agence a également accordé son plus haut niveau de confiance dans l'engagement de CNP Assurances, ainsi que dans la contribution des obligations vertes à 5 objectifs de développement durable [2].
Par ailleurs, Vigeo Eiris attribue le niveau le plus élevé à la performance ESG de CNP Assurances ("Advanced").

Enfin, Mazars a publié une attestation sur la bonne utilisation des fonds levés (voir en annexe).

B. Présentation des catégories de projet et de leur critère d'éligibilité

a. Analyse d'éligibilité des projets

Les projets financés par l'obligation verte doivent rentrer dans l'une des catégories suivantes, conformément au document cadre.

[1] Le document cadre de CNP Assurances, la second party opinion de Vigeo Eiris et le rapport de Mazars sont disponibles sur le site : https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/notations-et-financement/financements

[2] ODD n°3 Bonne santé et bien-être, ODD n°7 Énergie propre et d'un coût abordable, ODD n°11 Villes et communautés durables, ODD n°13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques et ODD n°15 Vie terrestre.

2 Fonctionnement de l'obligation verte

Catégories et sous-catégories d'actifs verts éligibles		Définition du critère d'éligibilité		Bénéfices environnementaux	Alignement avec les ODD des Nations-Unies
Immeubles verts	Constructions neuves d'immeubles à haute performance énergétique	Investissement dans des immeubles neufs qui ont obtenu ou devraient obtenir une ou plusieurs certification ou label environnementaux	Liste des certificats et labels environnementaux éligibles pour les constructions neuves et les rénovations : • HQE: [≥ Excellent] • LEED: [≥ Gold] • BREEAM: [≥ Very Good] • BBC Effinergie+ • BBCA (Bâtiments Bas Carbone) • HPE [RT 2012 -10%] • THPE [RT 2012 -20%] • BePOS • E+/C- • NF Habitat HQE	Réduction des émissions de gaz à effet de serre Economies d'énergie	
	Rénovation et restructuration d'immeubles existants	Investissements dans des rénovations lourdes dans le but d'obtenir au moins une certification ou un label et/ou un classement dans les 15% des immeubles les plus efficaces dans leur catégorie et/ou montrer au minimum 30% d'économie d'énergie			
	Travaux d'efficacité énergétique sur des immeubles existants	Investissements dans des travaux d'efficacité énergétique incluant : rénovation des systèmes de chauffage, énergie géothermale, travaux d'isolation, installations de panneaux solaires, éclairages LED, dans le but d'obtenir au moins une certification ou un label et/ou montrer au minimum 20% d'économie d'énergie			
Forêts gérées dura-blement	Gestion durable de massifs forestiers	Investissements finançant l'acquisition, l'entretien et la gestion durable de forêts et de landes non boisées en France et en Europe : • Forêts bénéficiant d'une certification (FSC, PEFC ou équivalent) • Replantation et régénération de massifs forestiers		Séquestration de CO_2 Réduction de la pollution de l'air Protection de la biodiversité	
Infra-structures vertes	Energies renouvelables	Investissements dans la production d'énergie renouvelable : • Energie éolienne • Energie solaire • Energie géothermale avec des émissions directes inférieures ou égales à 100 g CO_2e/kWh		Réduction des émissions de gaz à effet de serre Réduction de la pollution de l'air	
	Transports propres	Investissements dans des infrastructures de transports propres : • Transports publics • Infrastructures de recharges de véhicules électriques • Infrastructures ferroviaires			

En complément des contraintes exposées ci-dessus, ont été exclus les actifs détenus dans des fonds dont la gestion est discrétionnaire, ainsi que les actifs en représentation de passifs en unités de compte.

b. Décision d'adossement

Un comité *ad hoc* se tient annuellement afin de valider les actifs éligibles pour adosser l'obligation verte, et de vérifier la conformité de l'allocation de ces actifs au document cadre. La proposition est préparée par le département en charge des investissements non cotés, et en particulier les spécialistes des investissements verts.

Le comité est présidé par le Directeur des investissements Groupe de CNP Assurances, et coprésidé par le Directeur de la Responsabilité sociétale et environnementale. Le dernier comité s'est tenu le 13 juillet 2022.

3. Reporting d'allocation

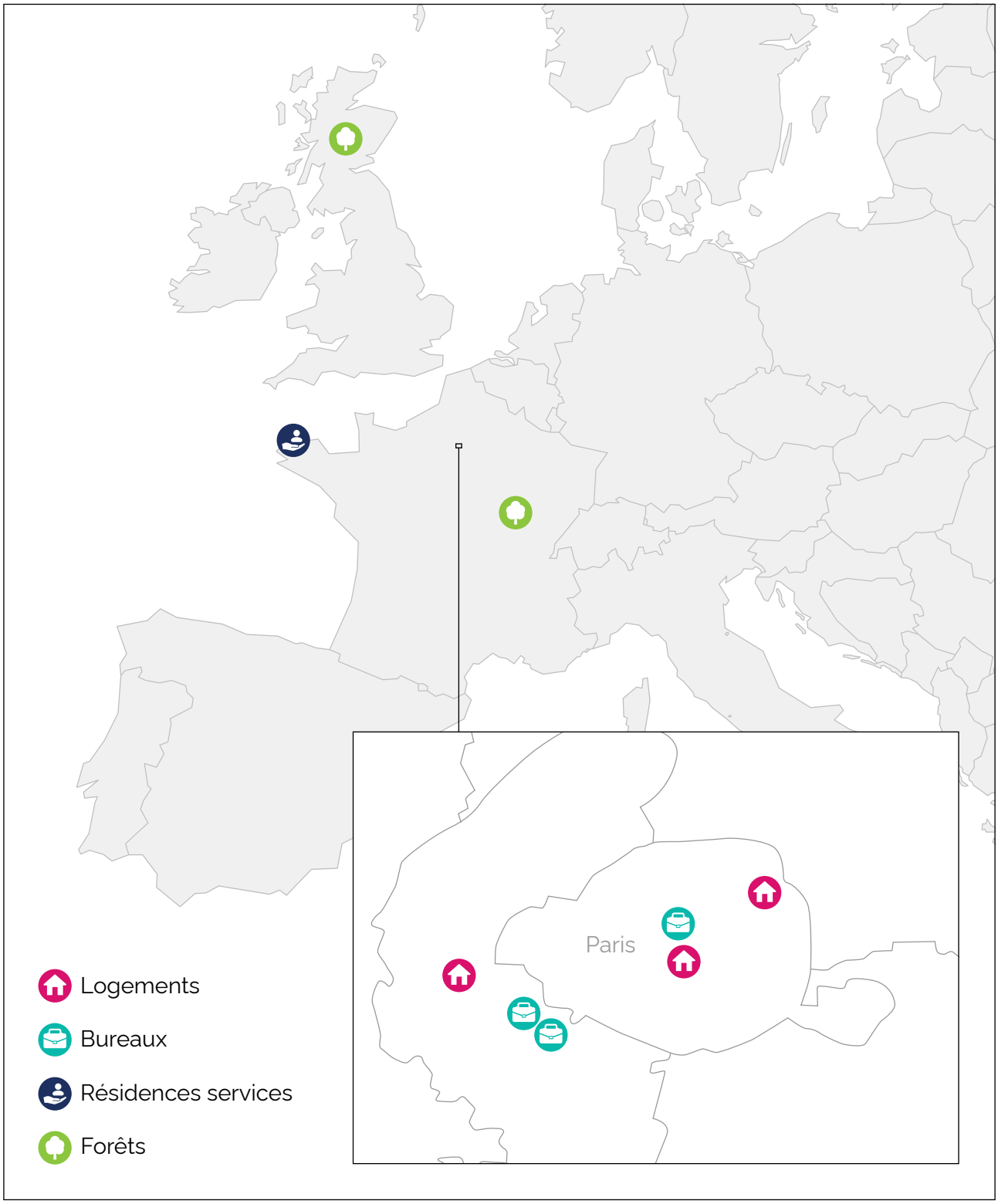

L'intégralité des 750 millions d'euros émis en novembre 2019 a été allouée à des projets verts au 31 décembre 2020, dont 50 % du montant levé dédié au refinancement.

A. Allocation en projets verts

L'allocation effectuée permet une diversification entre les catégories de projet, les zones géographiques et la part de refinancement.

Au 31 décembre 2021, la répartition des 750 M€ alloués est la suivante :

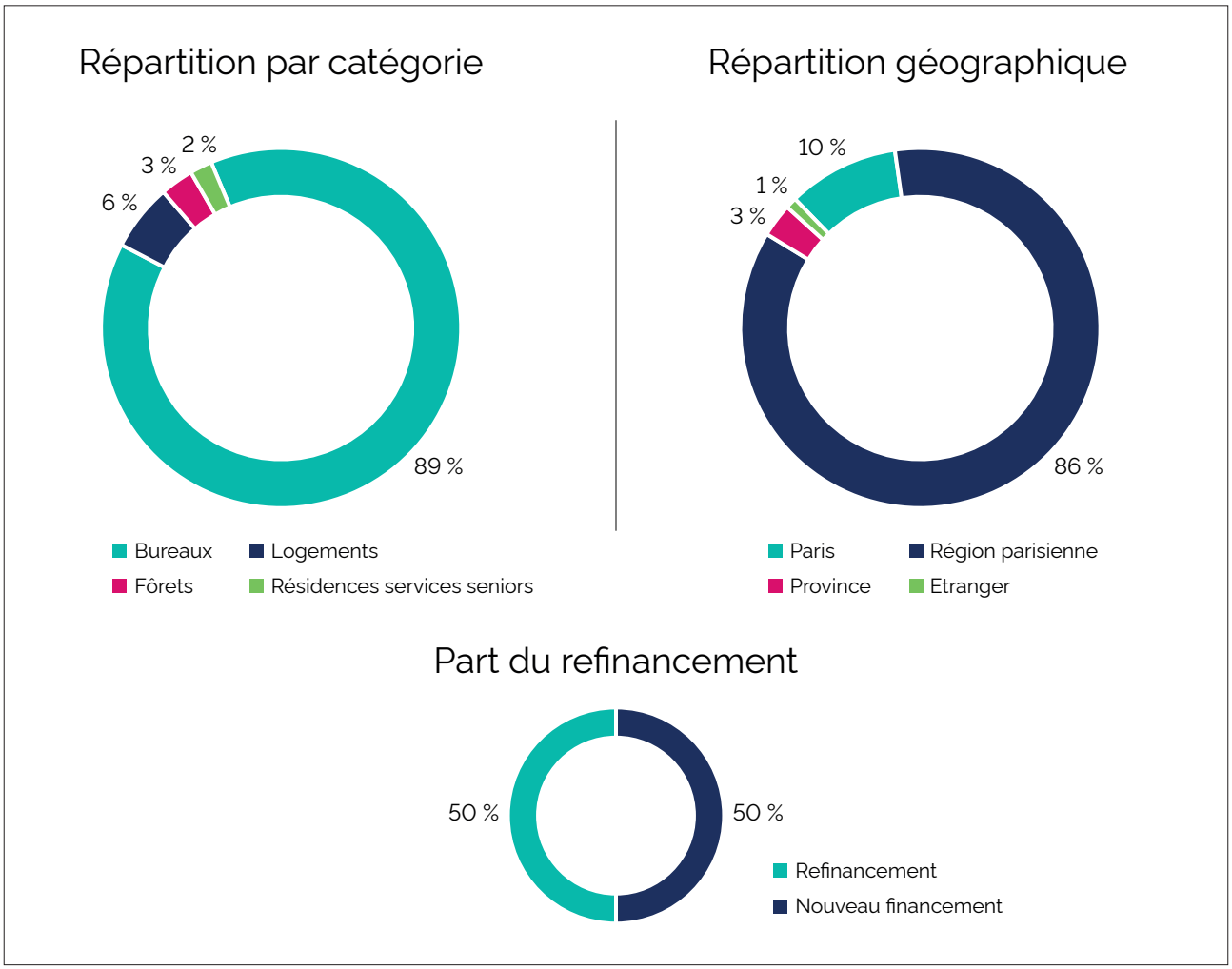

Un nouveau projet vert a été retenu en 2020, portant à 9 le nombre total de projets verts financés par l'obligation verte.
Les projets retenus sont regroupés par catégorie et décrits ci-dessous.
Le montant indiqué en M€ correspond au montant déjà décaissé par CNP Assurances et financé par l'obligation verte. Ce montant peut être inférieur au montant total du projet. En revanche, la surface indiquée est la surface totale du projet. L'ensemble des projets ci-dessous sont financés à 100 % par CNP Assurances.

Pour les constructions d'immeubles neufs, l'obtention des certificats et labels environnementaux fait l'objet d'un engagement ferme et contractuel de la part des promoteurs.

3 Reporting d'allocation

a. Logements

3 projets d'immeubles de logement ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
26-28 rue de Meaux, Paris 19e	Réhabilitation d'un immeuble résidentiel de 340 logements, comprenant notamment : isolation complète de l'enveloppe, remplacement des menuiseries, remplacement de la VMC et installation de robinets thermostatiques sur les terminaux de chauffage. Livraison prévue fin 2022	• NF Habitat Rénovation *	25 451 m²	6,89 M€
14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6e	Restructuration d'un immeuble de bureaux en immeuble mixte bureaux et logements. Livré en octobre 2020	• BBCA rénovation • HQE Excellent * (bureaux) • NF Habitat Excellent * (logements)	1 073 m²	3,07 M€
54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	Acquisition en VEFA d'un immeuble résidentiel de 62 logements. Livré en avril 2021	• Effinergie + référentiel • RT2012 • HQE Très performant	4 355 m²	35,79 M€
Total				**45,76 M€**

(*) Certificat en cours d'obtention ou à obtenir

b. Bureaux

3 projets d'immeubles de bureaux ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
85-89 rue de Richelieu, Paris 2e	Acquisition en VEFA d'un actif de 31 753 m² en cours de restructuration. Acquisition en octobre 2018	• Effinergie Rénovation BBC • HQE Rénovation Exceptionnel • BREEAM Excellent • Well Silver	31 753 m²	62,88 M€
4 promenade cœur de ville, Issy-les-Moulineaux	Acquisition en VEFA, au sein d'un éco-quartier favorisant la biodiversité, d'un bâtiment à énergie positive utilisant la géothermie et disposant de 3 300 m² de panneaux photovoltaïques. Livraison prévue en 2022	• HQE 2015 Exceptionnel * • BREEAM 2016 Excellent * • BEPOS Effinergie 2013 * • BiodiverCity ABCC * • Well Silver * • Wired Score Gold pour B1 * et Silver pour B2 et B3 *	40 000 m²	232,86 M€
145-151, quai du Président Roosevelt, Issy-les-Moulineaux	Acquisition d'un immeuble neuf (2019) de 33 465 m² en 2020	• HQE Excellent • BREEAM Very Good • Effinergie +	33 465 m²	375 M€
Total				**670,74 M€**

(*) Certificat en cours d'obtention ou à obtenir

c. Résidences services

1 projet de résidence services pour les seniors a été retenu dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	Acquisition en VEFA d'une résidence senior dont la consommation devrait être inférieure de 15% à la consommation de référence (RT2012). Livraison effectuée en 2019	• NF Habitat HQE Très Performant * • NF Tertiaire HQE très bon	6 645 m²	12,24 M€
Total				**12,24 M€**

(*) Certificat en cours d'obtention ou à obtenir

d. Forêts

2 projets de forêts ont été retenus dans les actifs éligibles à l'obligation verte :

Lieu	Opération	Label	Surface totale	Montant affecté à l'obligation verte
Région Bourgogne-Franche-Comté	Acquisition en octobre 2018 d'un groupement forestier composé de 2 massifs situés en Bourgogne / Franche-Comté dans les départements du Doubs et de Haute-Saône	PEFC	974 ha	11,66 M€
Ecosse	Acquisition de 9 massifs répartis en Ecosse. Les acquisitions se sont étalées entre 2018 et 2019	PEFC	819 ha	9,60 M€
Total				**21,26 M€**

L'ensemble des projets décrits ci-dessus représentent un investissement total de 750 M€ soit l'intégralité des fonds levés lors de l'émission verte de novembre 2019.

B. Gestion des fonds non encore alloués

Tous les fonds ont été alloués au 31 décembre 2020.

4. Reporting d'impact

La mesure d'impact en termes d'économies d'énergie et/ou d'émissions de gaz à effet de serre évitées est présentée pour les immeubles faisant l'objet d'une réhabilitation ou d'une restructuration. Pour les forêts, l'impact est mesuré en termes de stockage net de CO_2. A compter du rapport publié en 2023 seul le bilan annuel brut du stockage sera publié, par souci de cohérence avec la présentation retenue dans la déclaration de performance extra-financière de CNP Assurances.

A. Restructurations et réhabilitation d'immeubles

Les restructurations et réhabilitations ont pour but d'améliorer la performance énergétique des immeubles et permettre ainsi des économies d'énergie une fois les travaux livrés.

Les calculs d'économie d'énergie sont réalisés par des bureaux d'étude spécialisés : dans un premier temps, la consommation annuelle avant travaux est constatée. Dans un second temps, pour chaque typologie de travaux effectués, est réalisée une estimation des économies calculées par type d'énergie et par usage. Par différence, on obtient un résultat des économies d'énergie estimées après travaux.

Le calcul des émissions de CO_2 évitées est réalisé sur la base des ratios de place. Ce calcul est effectué par conversion des économies de consommation en émissions évitées en année pleine.
Le tableau ci-dessous indique sur les projets sélectionnés les économies d'énergie estimées et la conversion en émissions de CO_2 évitées [1].

Opération	Estimation de la baisse de consommation énergétique post travaux (en %)	Estimation de la baisse d'émission de CO_2 (en %)	Estimation de la consommation énergétique évitée en année pleine post travaux	Estimation des émissions évitées en année pleine au terme des travaux
26 rue de Meaux, Paris 19e	-62 %	-55 %	-3.32 GWh	-662 $teqCO_2$
14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris 6e	-56 %	-53 %	-0.05 GWh	-6 $teqCO_2$

B. Forêts

Le bois est l'une des matières premières les plus respectueuses de l'environnement. Les arbres absorbent et stockent le dioxyde de carbone, gaz à effet de serre en grande partie responsable du réchauffement climatique.

Avec 57 116 hectares de forêts à fin 2021, CNP Assurances est le premier propriétaire privé de France. La Société Forestière assure la gestion durable des forêts en respectant plusieurs objectifs de sécurité, de protection de la biodiversité et d'anticipation du changement climatique. Dès 2003, en parallèle à la certification ISO 9001, l'ensemble des forêts du patrimoine de CNP Assurances a été certifié PEFC, attestant ainsi que le bois est issu de forêts gérées durablement.

Le patrimoine forestier de CNP Assurances est un actif qui stocke du carbone grâce à la croissance des arbres. Le tableau ci-dessous indique le bilan annuel net du stockage carbone en 2021 [1].

	Bilan annuel brut du stockage ($teqCO_2$)	Ventes de bois ($teqCO_2$)	Bilan annuel net du stockage ($teqCO_2$)
Massifs forestiers en Bourgogne-Franche-Comté	-9 860	1 185	-8 675
Massifs forestiers en Ecosse	-3 274	59 185	55 911
Total	**-13 134**	**60 370**	**47 236**

[1] impacts calculés sur 100% des investissements réalisés par CNP Assurances et non exclusivement sur la quote-part financée par l'obligation verte

5. Focus sur l'immeuble Richelieu à Paris 2e

CNP Assurances a fait l'acquisition le 8 octobre 2018 du **85-89 rue de Richelieu à Paris 2e**. Il s'agit d'un immeuble entièrement restructuré de 31 753 m² et loué à Altarea Cogedim. Il bénéficie de la double certification HQE (Exceptionnel) et BREEAM (Excellent) ainsi que du label BBC Rénovation et de la certification WELL (Silver).

Caractéristiques techniques du bâtiment :

Accès favorisant les modes de transports alternatifs :

- Connexion directe en moins de 3 minutes à pied avec les stations « Richelieu-Drouot » sur les lignes 8 et 9 du métro, et « Quatre Septembre et Bourse » sur la ligne 3. Connexion également en moins de 10 minutes à pied avec les stations « Opéra » sur la ligne 7 du métro et « Auber » sur la ligne de RER A. De nombreuses lignes de bus sont également situées à proximité (20, 29, 39, 42, 48, 67, 74 et 85) et contribuent à l'excellente desserte de l'immeuble.
- L'immeuble est facilement accessible par les voies cyclables des Quais de Seine.

Chauffage / Climatisation :

- La climatisation se fait à l'aide de CTA et de ventilo-convecteurs ; le chauffage se fait par chauffage de résistance sur ces ventilo-convecteurs. Batterie eau chaude/eau glacée pour les CTA.
- La production d'eau chaude et d'eau glacée repose sur sous station CPCU et Climespaces.
- La ventilation est régulée en fonction du mode chaud ou froid.

Certifications et label du site

HQE Excellent

La certification française NF Haute Qualité Environnementale du bâtiment prévoit dans sa charte 14 cibles pour une meilleure qualité environnementale :

- Les cibles d'écoconstruction (1 à 3) : relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat, choix intégré des procédés et produits de construction, chantier à faibles nuisances,
- Les cibles d'écogestion (4 à 7) : gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets d'activités, entretien et maintenance,
- Les cibles de confort (8 à 11) : confort hygrothermique, confort visuel, confort olfactif,
- Les cibles de santé (12 à 14) : conditions sanitaires, qualité de l'air, qualité de l'eau.

BREEAM Major Refurbishment Excellent

Major Refurbishment
Overall Score: 74.5%
Rating: Excellent

Le label Building Research Establishment Environmental Assessment Method est une certification anglaise répondant aux mêmes principes que le label HQE. BREEAM aborde les questions environnementales dans leur globalité et permet aux promoteurs et aux concepteurs immobiliers de prouver aux urbanistes et à leurs clients les caractéristiques environnementales de leurs bâtiments performants par un respect d'un standard technique de qualité et des procédures de certification et de vérification rigoureuses.

BBC RENOVATION

Le label « bâtiment basse consommation rénovation, BBC rénovation 2009 », qui correspond aux performances minimales suivantes :

- La consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage, et les auxiliaires de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, telle que définie à l'article 9 de l'arrêté du 13 juin 2008, est inférieure ou égale de 40 % à la consommation conventionnelle de référence telle que définie à l'article 9 de l'arrêté du 13 juin 2008 susvisé.
- La température intérieure conventionnelle atteinte en été du bâtiment respecte les exigences de l'article 12 de l'arrêté du 13 juin 2008.

Certification WELL

WELL est un référentiel basé sur la mesure, la certification et la surveillance de la performance des caractéristiques de l'environnement bâti qui influent la santé humaine et le bien-être : l'air, l'eau, l'alimentation, la lumière, l'activité physique, le confort et l'esprit.

WELL s'inscrit dans une démarche de recherche médicale qui explore le lien entre les bâtiments où nous passons plus de 90 % de notre temps, et les impacts sur la santé et le bien-être de ses occupants. Les espaces certifiés WELL et les bâtiments WELL Core & Shell ™ peuvent aider à la création d'environnements visant à améliorer la nutrition, les activités physiques, l'humeur, le sommeil et les performances des occupants.

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

CNP ASSURANCES

Attestation of one of the statutory auditors of CNP Assurances on the information related to the allocation, as of 31st December 2021, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019

Year ended December 31st, 2021

CNP ASSURANCES

A French limited company (Société Anonyme) with a capital of €686 618 477
4, place Raoul Dautry – 75015 Paris
Paris Trade and Companies Register N°341 737 062

Attestation of one of the statutory auditors of CNP Assurances on the information related to the allocation, as of 31st December 2021, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019

Year ended December 31st, 2021

To the Chairman,

In our capacity as statutory auditor of CNP Assurances (the "**Company**") and in accordance with your request, we have prepared this attestation on the information related to the allocation, as of 31st December 2021, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019 (the "**Issue**"), which amounts to 750 million euros, contained in the Appendix 1, and conditions of the final terms of the Issue dated 25th November 2019 (the "**Final Terms**").

These documents, prepared for the purposes of the information of the Green Bond debt securities holders, present an allocation of the funds raised from the Issue to Eligible Projects as defined on the Final Terms (the "**Eligible Projects**") from the period beginning as of the receipt of the funds raised from the Issue on 27th November 2019 to 31th December 2021. As of December 31, 2021, 750 million euros have been allocated to Eligible Projects.

This information was prepared under Olivier Guigné, Chief Investment Officer of CNP Assurances responsibility, based on the accounting records used for the preparation of the consolidated financial statements for the year ended 31st December 2021.

Our role is to report on:

- the compliance, in all material respects, of the Eligible Projects presented in the attached document, with the eligibility criteria defined in "Green Bond framework" of June 2019, mentioned in the Final Terms;
- the agreement of the amount of treasury or treasury equivalents available in the account, used to collect and segregate the funds remaining to be allocated in CNP Assurances' balance sheet at the issue date with the Company's accounting records;
- the agreement of the amount of funds allocated to Eligible Projects as part of the Issue as of 31st December 2021, with the accounting records and data underlying the accounting records.

However, we have no responsibility:

- for challenging the eligibility criteria defined in the appendix of the Green Bond framework" of June 2019, mentioned in the Final Terms, in particular, we give no interpretation on the terms of the Final Terms;
- to express an opinion on the use of the allocated funds to Eligible Projects after such funds have been allocated.

In the context of our role as Statutory Auditor, we have audited, jointly with the other Statutory Auditors, the consolidated financial statements of the Company for the year ended 31st December 2021. Our audit was conducted in accordance with professional standards applicable in France, and was planned and performed for the purpose of forming an opinion on the consolidated financial statements taken as a whole and not on any individual component of the accounts used to determine the information. Accordingly, our audit tests and samples were not carried out with this objective and we do not express any opinion on any components of the accounts taken individually. These consolidated financial statements, approved by the Shareholders' Meeting, have been audited and our corresponding auditors' report is dated March 3rd 2022.

Furthermore, we have not performed any procedures to identify events that may have occurred after the date of our report on the consolidated financial statements of the Company which was issued on March 3rd 2022.

Our engagement, which constitutes neither an audit nor a review, was performed in accordance with professional standards applicable in France and with ISAE 30001. For the purpose of this attestation, our work consisted, using sampling techniques or other methods of selection, in:

- reviewing the procedures implemented by the Company relating to the allocation of funds raised in the context of the Issue;
- checking the compliance, in all significant aspects, of the Eligible Projects with the eligibility criteria as defined in the Final Terms;
- checking the agreement of the amounts allocated to Eligible Projects with data underpinning the accounting records;
- checking the correct segregation of funds raised from the Issue and their exclusive allocation to Eligible Projects.

On the basis of our work, we have no matters to report on:

- the compliance, in all material respects, of the Eligible Projects presented in the attached document, with the eligibility criteria defined in "Green Bond framework" of June 2019, mentioned in the Final Terms;
- the agreement of the amount of funds allocated to Eligible Projects as part of the Issue as of 31st December 2021, with the accounting records and data underlying the accounting records.

---

[1] *ISA 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

CNP Assurances - Attestation of one of the statutory auditors of CNP Assurances on the information related to the allocation, as of 31st December 2021, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019
Year ended December 31st, 2021

This attestation has been prepared solely for your attention within the context described above and may not be used, distributed or referred to for any other purpose.

Our work should not be taken to supplant any additional inquiries or procedures that should be undertaken by a third party recipient of this attestation including the parties to the Final Terms and we make no representations regarding the sufficiency for thirds parties' purpose of the procedures we performed.

In our capacity as statutory auditors of CNP Assurances, our responsibility towards your Company and the shareholders is defined by French law and we do not accept any extension of our responsibility beyond that set out in French law. We do not owe or accept any duty of care to any third party including the Financial Institutions (and any assignee of and any sub participant in any interest in the Green Bond Final Terms) in connection with the Green Bond Final Terms to which we are not party. In no event shall Mazars be liable for any loss, damage, cost or expense arising in any way from fraudulent acts, misrepresentation or willful misconduct on the part of the Directors, employees or agents of the Company.

This attestation is governed by French law. The French courts have exclusive jurisdiction in relation to any claim, difference or dispute which may arise out of or in connection with our engagement letter or this attestation. Each party irrevocably waives any right it may have to object to an action being brought in any of those Courts, to claim that the action has been brought in an illegitimate court or to claim that those Courts do not have jurisdiction.

One of the Statutory Auditor

Mazars

Paris La Défense, October, 14th 2022

Jean-Claude Pauly	Edwige Rey
Partner	CSR & Sustainable Development Partner

CNP Assurances - Attestation of one of the statutory auditors of CNP Assurances on the information related to the allocation, as of 31st December 2021, of funds raised for the Green Bond issued by CNP Assurances on 20th November 2019
Year ended December 31st, 2021

CNP Assurances

Year ended December 31st, 2021

Appendix 1: List of projects allocated

Project	Address	Amount allocated to the green bond at 12.31.2021
Ilot 14	26 rue de Meaux, Paris XIXème	€6.89 million
Paris Ancienne Comédie	14 rue de l'Ancienne Comédie, Paris VIème	€3.07 million
Saint Cloud	54 rue du 18 juin 1940, Saint-Cloud	€35.79 million
Richelieu	85-89 rue de Richelieu, Paris IIème	€62.88 million
Issy Cœur de Ville	Issy-les-Moulineaux	€232.86 million
Mégalithes Roses	53 Boulevard Aristide Briand, Perros-Guirec	€12.24 million
Forêt de Nan	Région Bourgogne-Franche-Comté	€11.66 million
Woodland invest	Scotland	€9.60 million
Aquarel	145-151 quai du Président Roosevelt, Issy-les-Moulineaux	€375 million

CNP assurances

Assurons
un monde
plus ouvert

CNP Assurances - Siège social : 4, place Raoul Dautry - 75716 Paris cedex 15 - 01 42 18 88 88 - www.cnp.fr
Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris - Entreprise régie par le code des assurances